

Réunion des habitants

du quartier du centre du village

Vendredi 24 novembre 2023

Présence d'une trentaine de personnes et 3 élus pour la municipalité.

Préambule :

- Après avoir remercié la présence de chacun, et la raison du choix de la salle des associations pour cette réunion, le maire a rappelé le calendrier des différentes réunions pour les 5 quartiers de la commune prévues en cette fin d'année.
- Il a rappelé également qu'elles constituaient un espace d'échanges visant :
 - À résoudre des problèmes repérés par les habitants,
 - Proposer de nouveaux équipements réalisables,
 - Échanger sur des sujets d'actualité municipale et intercommunale,
 - Dans un climat d'écoute dépourvu d'animosité.
- Le maire a proposé l'ordre du jour ci-dessous et souhaité que la réunion ne dépasse pas 20 h 00 :
 - Vie du quartier (stationnement, déplacement, transports, sécurité, cadre de vie ...),
 - Actualité municipale,
 - Actualité intercommunale,
 - Date de la prochaine réunion.

Vie du quartier :

Circulation et stationnement et sécurité :

- Le grand parking de la rue du Château est envahi de voitures ventouses. Sur les 27 places de ce parking, en effet trop de places sont monopolisées par des véhicules qui ne bougent jamais. La commune ne possédant pas de police municipale, la municipalité doit faire appel à la brigade de gendarmerie de Neuves-Maisons. Voici la procédure réglementaire en cours :
 - Les services de la mairie constatent la présence du véhicule ventouse.
 - Envoi d'un mail à la gendarmerie pour demander la fiche du véhicule : marque, modèle, propriétaire...
 - Envoi d'une lettre recommandée par le maire au propriétaire pour lui demander de déplacer son véhicule.

- En cas de non-retour de l'accusé de réception et non-déplacement du véhicule au bout d'un mois, la commune mandate la gendarmerie pour faire évacuer le véhicule.

Cette procédure inadaptée demande beaucoup trop de temps et ne résout pas le problème car un propriétaire astucieux peut la ralentir beaucoup trop.

Nous sommes à la recherche d'une autre procédure plus efficace et plus rapide.

- Souvent des véhicules stationnent dans les carrefours de la rue de la Gare avec la rue du Château et du Général Leclerc. Il est vrai que ces stationnements gênent la circulation dans cet endroit du village. Comme, la gendarmerie ne peut pas être présente dans tous les villages de son territoire d'intervention, la commune s'est dotée d'un terminal qui permet de verbaliser facilement les contrevenants. Après un avertissement mis sur le pare-brise, la seconde infraction sera immédiatement verbalisée par le Maire ou le Premier-Adjoint.
- Le secteur et notamment la rue du Château, manque beaucoup de places de stationnement. Exact, mais malheureusement, en dépit de la création du parking de 27 places, le traçage des 6 places au cimetière et des 6 places devant le numéro 27, sans oublier la quinzaine de places près de l'église, la configuration de la rue ne permet pas de pouvoir offrir assez de places nécessaires pour tous les véhicules du centre du village. La mairie est à l'affût de terrains qui pourraient permettre la création de nouvelles places de parking.
- Les stops des carrefours de la rue de la Gare avec la rue du Château et du Général Leclerc ne sont pas respectés. Le maire affirme qu'ils le sont à plus de 90%, mais on ne retient que les 10% qui transgressent le code de la route. Des opérations de la gendarmerie sont régulièrement demandées pour verbaliser les contrevenants.,
- Les stationnements de la rue du Général Leclerc entre les numéros 67 et 74 mériteraient un traçage pour délimiter des places pour chaque véhicule. Il est vrai qu'ainsi on éviterait des espaces perdus et augmenterait les places de parking. Lors de la prochaine campagne de traçage, cet oubli sera réparé.
- Généralement, les bus du T'MM roulent trop vite. Cette remarque m'a souvent été faite. Le maire l'a déjà relayée auprès des responsables des transports de la CCMM. L'information sera à nouveau rappelée et les habitants peuvent également contacter la CCMM.
- Quel est l'avenir de la ligne SNCF Pont-Saint-Vincent Nancy ? Cette ligne, dénommée la ligne 14, devrait dans un premier temps voir le doublement de sa cadence et, vers 2028 des trajets supplémentaires quand la Région remettra en service la ligne entre Pont-Saint-Vincent et Vittel.

- Comment est assuré le déneigement ? Ce sont les employés communaux qui l'assurent de jour et une entreprise privée en dehors des heures de travail de ceux-ci. C'est le Maire qui déclenche les interventions pour que les rues du village soient dégagées pour 7 h 00. Le remplissage des bacs à sel sera effectué dès que l'information sera donnée en mairie.
- Il manque un panneau de voie sans issue pour le chemin de l'Ermitage. Les chemins des Fontaines et de l'Ermitage nécessitent, effectivement, la pose de panneaux de voie sans-issue
- Est-ce que le quartier pourrait adhérer "Témoins vigilants" ? Une information a eu lieu il y a quelque temps mais n'a pas été suivie d'une réalisation concrète. La gendarmerie sera relancée rapidement pour une mise en place en 2024.

•

Cadre de vie

- Le lotissement privé dit du clos des jardins, entre les rues de la Gare et Général Leclerc a provoqué bien des interrogations aux riverains et des tracasseries aux élus. Point sur ce dossier délicat. La réalisation de ce lotissement a connu pas mal de difficultés administratives qui ont abouti à un accord entre le promoteur et la municipalité après plusieurs séances de médiation dans le courant de l'été 2023. Voici quelques décisions :
 - Un mur de soutènement sera édifié aux frais du promoteur à l'extrémité nord de la parcelle AC 751 afin que la commune puisse réaliser un parking, le long de la rue de la Gare,
 - La rue de la Bergerie, créée pour accéder aux 6 maisons individuelles restera privée.

À noter que la commune achètera à monsieur Terranova, propriétaire de la parcelle 707 une bande de 3 mètres afin de prolonger le mur de soutènement pour réaliser d'autres places de parking.
- Qu'apportera le PLUI à notre commune ? Le PLUI qui devrait être adopté en fin d'année 2024, permettra de relier la rue du Château à la rue Joliot-Curie. Cet aménagement désenclavera la rue du Château et offrira une solution pour des habitants afin d'éviter le carrefour dangereux de la rue de la Gare et de la rue du Général Leclerc. Un projet, en temps voulu, sera présenté afin de recueillir l'avis des riverains avant adoption et réalisation.
- Le dépôt de pain est fermé depuis novembre. Qu'advient-il dans le futur ? Cette cellule, propriété de la CCMM, fait l'objet d'un bail qui devrait être cédé à un nouveau

commerçant dont l'activité principale doit rester la vente de pain. Un projet d'installation d'une telle activité est en cours d'étude par les services de la CCMM.

- Quelle est cette construction commencée sur le parking en face du Fin Couscous ? Le propriétaire du restaurant a acheté ce terrain au département afin d'édifier un "Click and collect". Des difficultés administratives et de raccord aux réseaux retardent l'ouverture de ce nouveau service aux habitants
- Aux Pâtis communaux, le respect de l'écologie ne semble pas effectif. Les déchets sont souvent mal stockés en dépit de l'intervention des employés communaux avec la tractopelle. Un nouveau système sera mis en vigueur après présentation et adoption des jardiniers.
- La présence de nombreux pigeons dans le clocher apporte des odeurs nauséabondes aux abords de l'église. Dans un premier temps, les employés du service technique tenteront de fermer l'accès du clocher aux oiseaux.
- Les conteneurs du PAV (point d'apport volontaire) du parking de l'ancienne école mériteraient d'être légèrement déplacés pour faciliter le nettoyage des abords. Excellente remarque.

Actualité communale et intercommunale :

Communale :

- La brasserie communale au bord du lac est en cours de réhabilitation. Elle ouvrira au printemps prochain. Elle est en partie construite sur un terrain appartenant à VNF qui pour l'instant est loué par la commune.
- Des tractations sont en cours pour l'achat de ces terrains par la commune. De même le parking est propriété de VNF. Il fait partie des discussions de rachat par la collectivité. A minima, une demande qui a été faite afin de pouvoir aplanir ce terrain n'a toujours pas reçu de réponse.
- En partenariat avec la CCMM, la commune, avec l'appui technique du CAUE 54 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Meurthe et Moselle) a engagé une réflexion sur l'aménagement global de la zone de loisirs avec la déconstruction des cabanons du Pâtis des îles. Les habitants seront consultés avant sa mise en place.

Intercommunale :

- La construction du futur siège communautaire sur Cap Filéo (nouvelle dénomination de la zone Louis Pasteur) à Neuves-Maisons va bon train. Il sera

opérationnel début 2024 et regroupera tous les services de la CCMM en un même lieu pour davantage de confort pour les usagers et les employés de la CCMM.

- Sur Moselle Rive gauche, les entreprises continuent de s'implanter à un bon rythme. Dernièrement c'est la société Aloxe qui recycle les bouteilles en plastique et la société Colas qui transfère ses bâtiments d'Heillecourt qui ont installé de grands silos de stockage. Une demande de respect du cahier des charges de cette zone, notamment pour l'aspect visuel, a été notifiée par la commune à la CCMM. À noter toutefois que ces implantations ont créé plusieurs dizaines d'emploi.
- Le développement des pistes cyclables se poursuit :
 - La liaison entre la gare de Maron et celle de Neuves-Maisons a débuté et devrait être terminée pour la fin de l'année,
 - L'étude de la liaison entre la gare de Neuves-Maisons et Brabois est terminée et sa réalisation aura lieu en 2024.
 - Le raccordement de la piste cyclable de la boucle de la Moselle qui longe la zone de loisirs communale avec celle qui débute au niveau de la déchèterie de Ludres est à l'étude et passera par le chemin de la Planchelle et la rue Saint Maurice.

Conclusions :

- Le bien-vivre dans le quartier dépend en grande partie de ceux qui y résident. Bien des gênes mentionnées pourraient être évitées avec un petit effort de chacun.
- Les travaux demandés seront réalisés si le budget de 2024 peut le supporter. Le quartier des Millerieus étant récent, il a des équipements que d'autres de la commune lui envient, certaines rues du village n'ont pas de trottoirs dignes de ce nom.
- Lors du passage des élus, les contrevenants au code de la route seront avertis une première fois avant une verbalisation à la deuxième infraction, notamment pour le stationnement des véhicules quand une solution de stationnement est possible à proximité.
- La prochaine réunion des habitants du quartier pour évaluer les résultats des premières mesures réalisées et pour apporter des réponses aux questions soulevées devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2024.

D. Lagrange